



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Dossier de candidature section sportive scolaire football

Nom:		
Prénom :		

MERCI DE RETOURNER LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET AVANT LE LUNDI 24 AVRIL 2023

Documents à Rendre pour l'inscription :

- Fiche de renseignement et inscription
- Renseignement Scolarité (copie des 2 derniers bulletins trimestriels)
- Pour les tests sportifs, certificat médical de non contre-indication (daté de moins de 3 mois) ou justificatif de licence fédéral
- Photocopie de la demande de dérogation pour le collège Jules Verne si ce n'est pas le collège de secteur

Les élèves qui seront admis en section sportive pour la rentrée 2023, après décision du DASEN, devront fournir, avec leur dossier d'inscription, la fiche médicale jointe, ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme). L'examen complet est à réaliser auprès d'un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport.

Il est rappelé que la fréquentation d'une section sportive se traduit par des entraînements qui s'ajoutent à l'horaire réglementaire des cours d'éducation physique et sportive ainsi qu'aux compétitions effectuées dans le cadre scolaire et fédéral.





OPTION SPORTIVE FOOTBALL

I- NIVEAU DES CANDIDATS

Le recrutement s'adresse aux jeunes en âge de rentrer au collège en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Pour l'année 2023-2024, les élèves ne pourront être que demi-pensionnaires ou externes. A titre très exceptionnel, et uniquement pour les élèves de 3^{ème}, une prise en charge à l'internat du lycée Aliénor d'Aquitaine peut-être étudiée.

II- VIE SCOLAIRE

Les familles faciliteront la tâche des services de l'intendance en réglant sans retard le montant de la demi-pension dès réception des bordereaux trimestriels qui leur seront adressés.

Le maintien en Section Sportive Scolaire Football est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur de l'établissement. Tout comportement inadapté, violence verbale ou physique, manque de respect, sera sanctionné. L'appartenance d'un élève à la section sportive scolaire est rediscutée à chaque fin d'année scolaire.

III- RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PEDAGOGIQUE

Les élèves adhérents à la section sportive scolaire football suivent la même scolarité que ceux noninscrits. Par ailleurs, ils sont régis par les mêmes obligations scolaires.

IV- PRATIQUE SPORTIVE

Cinq heures sont consacrées chaque semaine à l'entraînement et aux connaissances du football (échauffement, récupération, arbitrage, valeurs sportives...), en plus des heures d'éducation physique et sportives prévues. Ces savoirs- être et savoir-faire sont dispensés par des éducateurs titulaires du BEF (Brevet d'Educateur Fédéral) et du BMF (Brevet de Moniteur Fédéral) délivré par la Fédération Française de Football et de l'enseignant d'éducation physique et sportive coordinateur de la section. Les conseillers techniques départementaux (PPF et DAP) de Football pourront également intervenir sur l'encadrement de la section. Ces activités se déroulent au stade André Messy de Buxerolles :

le lundi de 13h à 14h (futsal en gymnase) et les mardi et jeudi de 15h45 à 17h45

Tout élève est libre de choisir le club de pratique de son choix mais cette affiliation fédérale est obligatoire. Aucun changement de club n'est possible au cours de l'année qui suit l'entrée en section sportive.





Il est demandé également aux élèves de section sportive d'adhérer à l'Association Sportive pour représenter leur activité à l'UNSS.

V- ORIENTATION APRÈS SECTION SPORTIVE AU COLLÈGE

Les élèves de la section sportive sont orientés en fin de 3^{ème} selon les procédures ordinaires et en fonction de leurs résultats scolaires, vers un lycée général et technologique ou un lycée professionnel.

Après la 3ème, ils ont la possibilité d'aller, si les niveaux, scolaire et footballistique, le permettent :

- Sections sportives football second cycle de toute la France (les Lycées, Marguerite De Valois à Angoulême et la Venise Verte à Niort pour l'Académie de Poitiers)
 - Centres de formation des clubs professionnels (Niort, Châteauroux, Bordeaux, Nantes pour la région, etc.)
 - Classe option « Football » du lycée Branly de Châtellerault
 - Centre de formation Régional pour les arbitres fédéraux au Lycée de La Venise Verte.
 - Seconde GT ou professionnelle : poursuite classique de sa scolarité.
 - A côté des perspectives en tant que joueur, l'élève est sensibilisé aux métiers du sport (professeur d'EPS, brevet d'état) et de l'encadrement (dirigeant, arbitre, éducateur, etc.).

VI- INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être retourné avant le Lundi 24 Avril 2023 délai de rigueur (joindre toutes les pièces demandées) à l'adresse suivante :

Collège JULES VERNE section sportive scolaire

2 Allée Eric Tabarly, 86180 Buxerolles

VII- CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

Le concours de sélection comporte les épreuves suivantes :

- Tests Physiques: Test du Luc-Léger ou « navette » Vitesse sur 10 mètres Vitesse sur 30 mètres
- Tests Techniques : Jonglerie (3 x 50), Parcours technique
- Tests Tactiques : Jeu réduit, Jeu à 8, Jeu à 11





BARÊME APPLIQUE

Tests Physiques	Chacun sur 10 Points	Total	/30
-----------------	----------------------	-------	-----

Tests Techniques Chacun sur 10 Points Total /20

Tests Tactiques Jeu réduit sur 50 Points (sauf gardien de but) Total /50

Jeu à 8 et Jeu à 11 sur 50 Points Total /50

Soit pour l'ensemble Total /150

•Les gardiens de but auront en plus des tests spécifiques.

Les candidats se présenteront avec leur équipement comme il est stipulé sur le document d'organisation

VIII- ORGANISATION DES EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves auront lieu le Mercredi 3 Mai 2023 selon le détail suivant:

Stade André Messy 36 voie romaine 86180 BUXEROLLES à 8h30

Se munir d'un équipement sportif complet. Les crampons moulés seront obligatoires sur le terrain synthétique. Le repas sera pris sur place, au collège. Le prix sera communiqué le 3 Mai. Paiement par chèque ou espèce.

Les candidats seront libérés à partir de 16h00

IX- ADMISSION DEFINITIVE

ORDRE DES CRITERES DE SELECTION

1^{er}: Autorisation Médicale (déterminant l'aptitude à suivre l'entraînement au sein d'une section sportive scolaire).

2^{ème}: La décision de la Commission d'admission, composée de M. LAHEUX, professeur d'EPS coordonnateur de la section sportive, d'un conseiller technique, de différents éducateurs et de M. Journault, Principal du collège Jules Verne.

3^{ème}: Les décisions du conseil de classe de l'établissement d'origine

4^{ème}: L'accord par le DASEN de la dérogation pour les enfants hors secteur scolaire





La décision de la commission de sélection est sans appel.

L'admission définitive des candidats sera prononcée par la DSDEN 86. Chaque famille sera avisée par courrier de cette décision courant du mois de juin.

(Aucun résultat ne sera donné par téléphone)

L'admission par concours est valable pour l'ensemble de la scolarité de l'élève au collège. Un élève admis n'aura pas à repasser les tests les années suivantes sauf pour le passage en 4ème.

- Les candidats doivent avoir un bon niveau de pratique en football
- Être inscrit en section sportive scolaire suppose d'être assidu aux entraînements et de faire preuve d'investissement.







FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LE CONCOURS

NOM :	
Prénom :	РНОТО
Né le : à	d'Identité
Catégories F.F.F. de la saison en cours : U	obligatoire
Numéro de Licence :	
Taille: (en cm) Poids: (en Kg) Pointure:	
Latéralité : Etes-vous 🔲 Gaucher du pied	
☐ Droitier du pied	
Positionnement par ordre préférentiel 1-2-3 :	
Attaquant Milieu Défenseur Gardie	en 🗌
PRATIQUE SPORTIVE CLUB	
NOM du Club fréquenté :	
Votre poste préférentiel :	
Adresse du Club :	
Nom du président :	
Nom de votre responsable technique :	
Niveau de pratique : D3 D2 D1 Région	
Références sportives : Sélection district F.F.F. Sélection Ligue F.	f.f. 🗆





Cocher les cases qui vous correspondent

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

ELEVE				
Je soussigné NOM :	Pré	énom :		
Date de naissance :	Lieu :			
Adresse :				
Désire me présenter aux épreuves d Jules Verne à la rentrée 2023	e sélection pour l'	entrée en sectior	1 sportive scolai	re au collège
	Α	lo	e	
	Signatu	re:		
RESPONSABLE LEGAL Je soussigné, père, mère, tuteur léga	nl			
Nom :	Prénom :			
Adresse :				
Tél. :	Mèl. :		_@	_
Déclare avoir été informé des con sollicite l'inscription de l'élève l'autorise en outre à participer aux é	au	collège de Jules	•	
	Α		_ le	_

Signature





SCOLARITE

Année en cours	
Etablissement Fréquenté :	
Classe : LV1 (6 ^{ème} - 3 ^{ème}) LV2 (4 ^{ème} -3 ^{ème}) :	
LV1 (6 ^{eme} - 3 ^{eme}) LV2 (4 ^{eme} -3 ^{eme}) :	
Année prochaine	
L'élève souhaite l'admission en classe de en qualité de :	
Externe Demi-pensionnaire	
Option envisagées (4 ^{ème} -3 ^{ème}):	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAND	IDAT
Indiquez les raisons qui motivent votre candidature :	Signature de l'élève :
Avis du professeur principal ou professeur des écoles : Mme/M	Signature :
Avis du professeur d' EPS ou du professeur des écoles : Mme /M	Signature :
Avis du Chef d'établissement ou Directeur de l'école : Mme/M	Signature :

- •Joindre <u>impérativement</u> les Photocopies des bulletins ou livret de notes de l'année en cours
- ●Photocopie de la demande de dérogation pour le collège Jules Verne si ce n'est pas le collège de secteur